



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

DÉLIBÉRATION

N° 20180531-18

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 24 mai 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 31 mai 2018 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Jeannine SUAREZ, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Olivier CHAMBON à Bernard GARCIA
Marcel BARGEON à Jean-Pierre DUBOST
Philippe CAYRE à Christiane SAMSON
Marc DELPOSEN à Jeannine SUAREZ
Gérard GRILLE à Daniel BERTHUCAT
Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Jacqueline MALOCHET à Thierry DEGLON
Farida LAÏD à Benoît GENEIX

Conseiller.e.s absent.e.s : Ghislaine DUBIEN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Hélène BOUDON

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes : José MONRUFFET, Guy PRADELLE, Sylvie CHAUNY

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

44

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

9

Total votants :

56

**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DE LA MONTAGNE THIernoISE ET
DU PAYS DE COURPIERE : PROPOSITION D'AVENANTS**

Rapporteure : Christiane SAMSON, Vice-Présidente

Vu les statuts de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, et notamment sa compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise n°40 du 3 mai 2016 approuvant la signature de la convention avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

Vu la convention du PIG de la Montagne Thiernoise n°063-02-16 du 1^{er} juin 2016 signée entre l'État, l'Anah et la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Courpière n°16-09-2016 du 29 septembre 2016 approuvant la signature de la convention avec l'État et l'Anah pour la mise en place d'un PIG ;

Vu la convention du PIG du Pays de Courpière n°063-08-16 du 25 octobre 2016 signée entre l'État, l'Anah et la Communauté de Communes du Pays de Courpière ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne du 15 février 2018 décidant d'augmenter les objectifs de dossiers Propriétaires Bailleurs du PIG de la Montagne Thiernoise, d'augmenter les objectifs de dossiers Propriétaires Occupants du PIG du Pays de Courpière et de prolonger sa durée pour qu'il se termine en même temps que celui de la Montagne Thiernoise ;

La rapporteure rappelle que la Communauté de Communes est intégralement couverte par des programmes d'amélioration de l'habitat, parmi lesquels :

- le PIG de la Montagne Thiernoise 2016-2021, qui concerne les 9 communes de l'ex-Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise ;
- le PIG du Pays de Courpière 2016-2020, qui concerne les 10 communes de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Courpière.

Le suivi et l'animation de ces deux programmes sont assurés par l'association Solidaire pour l'Habitat (SOLIHA) Puy-de-Dôme.

La rapporteure explique qu'il convient aujourd'hui d'élaborer des avenants aux deux conventions de programme, conformément à la synthèse des propositions d'évolution ci-jointe, afin :

- d'harmoniser les aides des deux PIG (thèmes, taux et critères) ;
- d'harmoniser leur durée (2016-2021) afin qu'ils s'achèvent tous les deux fin mai 2021 ;
- d'augmenter les objectifs du PIG de la Montagne Thiernoise en matière de logements locatifs ;
- d'augmenter ceux du PIG du Pays de Courpière en matière de logements occupés par leurs propriétaires et de réduire légèrement ceux en matière de logements locatifs ;
- de réduire les objectifs des deux PIG en matière de ravalement de façades.

Ces modifications s'inscrivent dans une enveloppe budgétaire constante pour la Communauté de Communes, à savoir de 528 000 € sur 5 ans (contributions aux particuliers et montant des prestations d'ingénierie de SOLIHA par dossier).

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les avenants aux conventions des PIG de la Montagne Thiernoise et du Pays de Courpière,
- **Autorise** le Président ou son représentant à les signer, ainsi que tous documents s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 56	Conseillers présents : 47	Représentés : 9	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 56	Pour : 56	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20180531-20180531_18-DE
Regu le 15/06/2018

